COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE Réunion téléphonique du 17 septembre 2019

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

Voici les dates prévues, pour les premiers tours de nos challenges:

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

dimanche 29 septembre à 15h

dimanche 27 octobre

dimanche 8 décembre

dimanche 16 février

CHALLENGE GUEANT SENIORS

dimanche 27 octobre

dimanche 8 décembre

dimanche 16 février

Les équipes perdantes en Challenge Fromentin, jusqu'en 8ème de finale, descendent en Challenge Guéant.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

1er tour dimanche 29 septembre à 15h

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

HOMBLEUX HAM 2

BRAY SUR SOMME 1 ROISEL 1

CARTIGNY 2 SAINT EMILIE / EPEHY 2

LICOURT 2 MOREUIL 3

MARCELCAVE 2 CHAULNES 3

CLERY SUR SOMME MOISLAINS 2

MONCHY 2 HANGEST / SANTERRE 1

ESTREES MONS 2 PLESSIER 2

CERISY 2 MARCHELEPOT 2

ENGLEBELMER 3 ROYE / DAMERY 2

ROISEL 2 VOYENNES

HEUDICOURT SAILLY SAILLISEL 2

MEAULTE 3 MONTDIDIER 3

ESMERY HALLON DOMART / LUCE 1

MAUREPAS COMBLES RETHONVILLERS 1

HARBONNIERES MOISLAINS 1

DOMART / LUCE 2 MOREUIL 2

BRAY SUR SOMME 2 ENGLEBELMER 2

RETHONVILLERS 2 USO ALBERT AS 4

DAVENESCOURT **EXEMPT**

Sous réserve d'erreur ou omission et du tirage des Coupes de la Somme

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr/ 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elophe.